

## Faits Marquants de la SBSTTA 27 : Mercredi 22 octobre 2025

Après avoir achevé la première lecture de tous les points à l'ordre du jour en discutant de la biodiversité et de la santé lors d'une séance plénière dans l'après-midi, la 27<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 27) a entamé l'examen des documents de séance (DS) traitant de questions liées au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les délégués se sont réunis en quatre groupes de contact le matin et le soir pour délibérer sur les questions nécessitant un examen plus approfondi.

### Biodiversité et santé

Le président Mikissa a noté que, conformément aux modalités pilotes pour la soumission anticipée des déclarations ([Notification 2025-120](#)), 19 parties et quatre observateurs ont soumis des déclarations écrites ([CBD/SBSTTA/27/INF/13/Rev.1](#)) sur une base volontaire et informelle, dans le but de faciliter une première lecture abrégée de cet article de l'ordre du jour. En l'absence d'objections, les déclarations anticipées des parties ont été inscrites au rapport officiel. Les déclarations écrites de l'Initiative de coopération sur la santé et la biodiversité (COHAB), du Forum international autochtone sur la biodiversité et du Réseau mondial des Jeunes pour la biodiversité, qui étaient présents dans la salle et soutenus par une partie, ont été inscrites au rapport.

Le Secrétariat a présenté le document [CBD/SBSTTA/27/9](#). L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné que des défis importants subsistent en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité et de la santé dans les politiques nationales et la mise en œuvre du [Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé](#) ; et, soutenue par le MALAWI, le BURKINA FASO, l'INDE, la JORDANIE et le PANAMA, a appelé au renforcement des capacités, à la coopération technique et scientifique, au transfert de technologies et à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre. La RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) a appelé à la reconnaissance des rôles des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) et des connaissances traditionnelles, notamment par le biais du consentement libre, préalable et éclairé, lors de la mise en œuvre du Plan d'action. DJIBOUTI a appelé à des directives scientifiques pour intégrer la biodiversité et la santé dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

Le GROUPE AFRICAÏN, soutenu par DJIBOUTI, le MEXIQUE et l'OUGANDA, a suggéré de poursuivre les travaux sur l'élaboration d'indicateurs, de mesures et d'outils de mesure des progrès intégrés et fondés sur la science en matière de biodiversité et de santé, afin de les soumettre à une première discussion lors de la 17<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 17) et de les finaliser lors de la COP 18. Le PANAMA a demandé des précisions sur les « méthodologies harmonisées » et a souligné que les indicateurs devaient être inclusifs et dirigés par les parties. Le MEXIQUE a souligné la nécessité d'un examen complet des indicateurs et, avec la RDC, a appelé à inclure des approches préventives. L'ARGENTINE et la JORDANIE ont insisté pour que les spécificités régionales soient prises en compte. Le BURUNDI, l'OUGANDA, DJIBOUTI et d'autres ont souligné la nécessité de traiter en priorité les zoonoses. Le SÉNÉGAL, DJIBOUTI et d'autres ont donné la priorité aux maladies émergentes.

L'ARGENTINE a suggéré de reporter l'examen des indicateurs à la prochaine période intersessions ; a exprimé ses préoccupations quant à la disponibilité des ressources financières et humaines pour une liste d'activités prévues pour le Secrétariat ; a demandé la suppression des références à l'IPBES ; et a suggéré des références aux articles de [l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires](#) de l'Organisation mondiale du commerce.

L'INDE a appelé à des stratégies multidisciplinaires et pluralistes pour les secteurs de la santé, incluant les approches traditionnelles et locales. Plusieurs parties ont salué la collaboration quadripartite sur [One Health](#), le PANAMA insistant pour qu'elle aboutisse à des résultats concrets, à des outils pratiques et qu'elle ne fasse pas double emploi. L'ÉGYPTE a appelé à la création d'un module dédié dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations pour l'échange de données et d'ateliers régionaux afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de l'approche One Health.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ a exhorté à ne pas confondre les travaux sur « Une seule santé » avec l'éventail plus large de questions couvertes par le Plan d'action mondial. Le CAUCUS DES FEMMES DE LA CDB a insisté sur la nécessité d'adopter des indicateurs sensibles au genre et inclusifs, reflétant la section C (mise en œuvre) du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (GBF). L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE a exhorté le Secrétariat, en collaboration avec les organisations internationales concernées, à aider les parties à mettre en œuvre le Plan d'action mondial. GLOBAL GREEN COLOMBIA a souligné la nécessité du transfert de technologies et du partage des connaissances.

### Questions relatives au programme de travail de l'IPBES

Le président Mikissa a présenté le [document CBD/SBSTTA/27/CRP1](#) sur les questions liées au programme de travail de l'IPBES.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE et l'ARGENTINE ont exprimé leur inquiétude quant au fait que leurs commentaires soumis lors de la séance plénière de mardi n'aient pas été intégrés dans le DS.

Concernant [l'évaluation Nexus](#), y compris son résumé à l'intention des décideurs politiques et ses messages clés, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, l'ARGENTINE, le BRÉSIL et l'INDE ont demandé de « prendre note » de l'évaluation. En revanche, le Malawi, au nom du GROUPE AFRICAÏN, l'AFRIQUE DU SUD, le JAPON, l'ÉGYPTE, la TCHÉQUIE et l'UE ont insisté pour la « saluer ». L'ÉGYPTE et le ROYAUME-UNI ont noté que cette évaluation faisait partie des demandes de la CDB à l'IPBES.

De même, concernant un paragraphe encourageant les parties et les autres acteurs, le cas échéant, à promouvoir et à mettre en œuvre une approche synergique et holistique des questions de biodiversité, conformément à l'évaluation Nexus, L'ARGENTINE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, l'UE, avec l'opposition de l'UE, ont demandé d'utiliser « invitant » plutôt que « encourageant » et de supprimer la référence à la liste des acteurs non parties et les sous-paragraphe orientés vers l'action sur la promotion des synergies. La SUEDE, le GHANA, l'ÉGYPTE et d'autres ont soutenu « encourageant ».

En l'absence de consensus, le président Mikissa a demandé aux parties intéressées de former un petit groupe informel afin de résoudre les divergences récurrentes sur l'inclusion des termes « accueillir favorablement » ou « prendre note de », ainsi que « encourager » ou « inviter », et a chargé ce petit groupe

d'examiner la liste des acteurs et les sous-paragraphes, le cas échéant.

En ce qui concerne l'approbation de la réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par l'IPBES, les délégués ont convenu de l'accueillir favorablement et de remplacer la mention « en 2028 » par « lors d'une future session plénière ».

Une longue discussion a eu lieu sur les acteurs énumérés dans un paragraphe encourageant la participation à la préparation de la deuxième évaluation mondiale. Finalement, les délégués ont approuvé « les parties, les autres gouvernements, les autorités infranationales, les communautés autochtones et locales, les femmes et les jeunes, les organisations concernées et les autres parties prenantes, selon le cas ».

Les délégués ont également approuvé la précision selon laquelle la participation concerne en particulier le processus d'examen et que la deuxième évaluation mondiale constituera une contribution scientifique majeure à l'examen mondial des progrès collectifs.

### **Groupe de contact sur la biodiversité et les changements climatiques**

Le groupe, coprésidé par Sikeade Egbuwalo (Nigéria) et Clarisse Kehler Siebert (Suède), a repris ses délibérations sur le projet de décision du SBSTTA et la recommandation de la COP sur la base d'un [document officiel révisé](#).

Concernant la décision du SBSTTA, les délégués ont appuyé la demande adressée au Secrétariat d'inviter à participer à un examen par les pairs d'un supplément actualisé et élargi aux [Lignes directrices volontaires](#) pour la conception et la mise en œuvre efficace d'approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, y compris le guide révisé à l'intention des décideurs politiques, et de mettre le guide révisé à nouveau à la disposition de la COP 17 pour examen.

En ce qui concerne le projet de recommandation de la COP, sur les paragraphes du préambule, les délégués ont divergé sur la formulation visant à reconnaître que les « crises » et/ou les « défis » environnementaux interdépendants doivent être traités de manière cohérente. Ils ont convenu que les mesures prises doivent garantir des approches sensibles au genre et fondées sur les droits de l'homme, ainsi que l'équité intergénérationnelle.

En ce qui concerne les paragraphes opérationnels, les délégués ont convenu d'encourager les parties et les autres acteurs à prendre des mesures pour promouvoir et mettre en œuvre des approches intégrées et synergiques en matière de biodiversité et d'éléments connexes, conformément aux priorités et aux circonstances nationales, et de supprimer un paragraphe sur les décisions de la CDB relatives à la géo-ingénierie.

Les délégués ont divergé sur l'opportunité de faire référence à [l'avis consultatif](#) de la Cour internationale de justice sur les obligations des États en matière de changement climatique et à [l'avis consultatif](#) du Tribunal international du droit de la mer sur le changement climatique et le droit international. Ils ont également divergé sur l'opportunité de recommander à la COP d'adopter ou de prendre note du guide à l'intention des décideurs politiques figurant dans le supplément aux directives volontaires.

Concernant un paragraphe encourageant les parties à atteindre les objectifs 8 (minimiser les impacts du changement climatique) et 11 (restaurer, maintenir et renforcer les contributions de la nature aux populations) du Cadre mondial pour la biodiversité, les délégués ont divergé, entre autres, sur :

- la question de savoir s'il fallait faire référence aux « droits coutumiers » ou aux « droits des PAUL » ; et
- la question de savoir s'il fallait faire référence aux « écosystèmes riches en carbone », aux « zones clés pour la biodiversité », aux « zones riches en biodiversité » ou aux « puits et réservoirs naturels ».

Le groupe de contact se réunira à nouveau.

### **Groupe de contact sur la biodiversité forestière**

Les coprésidents Marina von Weissenberg (Finlande) et Jahidul Kabir (Bangladesh) ont présenté le [document officiel](#) sur l'examen stratégique et la mise à jour du programme de travail élargi (PoW) sur la biodiversité forestière dans le contexte du GBF.

De nombreux délégués ont soutenu l'examen stratégique et la mise à jour, soulignant que la perte et la dégradation sans précédent des forêts nécessitent une attention urgente. Certains ont exprimé leurs préoccupations quant à la révision du PoW élargi et à l'élaboration de nouvelles directives à un moment où les NBSAP ont déjà été mises à jour, suggérant de concentrer les efforts sur la mise en œuvre au niveau national.

Les délégués se sont ensuite concentrés sur le projet de recommandation, discutant, entre autres, de la question de savoir s'il fallait :

- inclure une référence au [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) ;
- faire référence à des directives « mises à jour » ou « supplémentaires » ;
- inclure des références à la pertinence des évaluations de l'IPBES sur [le changement transformateur](#) et les liens entre les systèmes ;
- ajuster le libellé afin de garantir que les recommandations n'imposent pas de charge excessive aux parties et restent non prescriptives ;
- faire référence à des approches fondées sur les droits de l'homme et sensibles au genre, ainsi qu'à l'équité intergénérationnelle ; et
- faire référence aux « écosystèmes forestiers » ou à la « biodiversité forestière ».

Dans l'annexe contenant les activités actualisées du PoW dans le contexte de chaque objectif du GBF, les parties ont débattu de la spécificité et du placement des activités, s'interrogeant sur leur pertinence par rapport à des objectifs spécifiques.

Les délégués ont notamment débattu de la question de savoir s'il fallait : conserver « toutes » les forêts, préciser « les forêts primaires et à haute intégrité » et/ou « les forêts anciennes et protégées » ; inclure les aspects qualitatifs de la gestion forestière ; et encourager l'utilisation d'espèces autochtones dans le reboisement.

Ils ont également discuté de l'opportunité de maintenir la référence à « l'éradication ou au contrôle des populations existantes » d'espèces exotiques envahissantes, et ont abordé les définitions distinctes de l'utilisation des terres et de la déforestation, les conflits avec les lois nationales et les implications pour la chaîne d'approvisionnement. Les coprésidents ont créé un petit groupe informel chargé d'aplanir les désaccords restants.

### **Groupe de contact sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés**

Coprésidé par Martha Kandawa-Schulz (Namibie) et Werner Schenkel (Allemagne), le groupe de contact s'est réuni et a ouvert la discussion pour des réflexions générales sur un [document informel](#), soulignant qu'il cherchait à répondre aux contributions entendues lors de la séance plénière de mardi et à trouver un équilibre entre une approche pragmatique et les préoccupations exprimées concernant l'élaboration de directives supplémentaires. Les discussions ont notamment porté sur l'opportunité d'élaborer des documents d'orientation volontaires supplémentaires et de prolonger les travaux du Groupe *spécial* d'experts techniques sur l'évaluation des risques.

### **Groupe de contact sur l'examen stratégique et l'analyse du programme de travail au titre de la Convention dans le contexte du GBF**

Les délégués se sont réunis dans la soirée et ont axé leurs délibérations sur un [document officiel](#) élaboré par les coprésidents Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine) et Scott Wilson (Canada) sur la base des contributions orales présentées en séance plénière le mardi 21 octobre et des propositions écrites soumises par les parties.

### **Dans les couloirs**

Les délégués ont commencé la journée en se dépêchant pour arriver à l'heure aux groupes de contact parallèles du matin. Après des heures de discussions intenses, bien que le groupe de contact sur la biodiversité et le changement climatique soit parvenu à un accord global sur une demande d'examen par les pairs du supplément aux directives volontaires, tout ne semblait pas être acquis, de nombreuses portions du document officiel restant entre crochets. Ce fut également le cas dans le groupe de contact sur la biodiversité forestière, en particulier lorsque le libellé convenu s'est révélé controversé lors de l'examen des activités proposées pour chaque objectif dans le cadre du programme de travail élargi sur les forêts.

Au cours d'une séance plénière tenue dans l'après-midi, les délégués qui ont testé pour la deuxième fois les modalités pilotes de soumission anticipée des déclarations, cette fois sur la biodiversité et la santé, ont eu des réactions mitigées. Si certains les ont saluées, d'autres ont exprimé leurs inquiétudes, soulignant qu'« il y a encore beaucoup d'interventions dans la salle ». « Nous avons encore du chemin à parcourir pour parvenir à un processus pleinement rationalisé », a ironisé un délégué en se rendant à une réunion du groupe de contact en soirée.